

MARCHE 2019066

REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT – LOT 20 PLATEFORME ELEVATRICE PMR –

Avenant n° 2

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2021

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, l'entreprise CAMILLE ASCENSEUR, sise - 3 Place du Général Leclerc – 95640 SANTEUIL - SIRET 815 284 294 00015, représentée par :

(Qualité, nom, fonction) :

.....

d'autre part,

Vu :

- le marché 2019066 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le Lot 20 Plateforme élévatrice PMR, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'entreprise et notifié le 26/03/2019 ;
- La délibération du Conseil d'agglomération en date du 29 juin 2021

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine Pré-Leroy, diverses mesures supplémentaires rendues nécessaires, ont dû être prises, à savoir :

- L'ajout d'une antenne GSM pour raccordement de la téléalarme de l'élévateur.

ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites au devis DEV00000033 annexé.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial + avt1	montant de l'avenant 2	montant après avts 1 et 2
Montant total HT	23 700,00 €	550,00 €	24 250,00 €
TVA 20,00%	4 740,00 €	110,00 €	4 850,00 €
Montant total TTC	28 440,00 €	660,00 €	29 100,00 €

Soit une augmentation de 2,32 %

ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution des travaux est inchangé.

ARTICLE 4 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 1 annexe.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN